



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU MERCREDI 5 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 5 avril à 18 heures 05, les membres composant le conseil de territoire du Grand Paris Seine Ouest, convoqués individuellement et par écrit le jeudi 30 mars 2023, se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt sous la présidence de Pierre-Christophe BAGUET, Maire de Boulogne-Billancourt, Président de l'établissement public territorial.

M. le Président. - Mesdames et messieurs, nous allons commencer.

APPEL NOMINAL

M. le Président. - Je vais procéder à l'appel nominal.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

ETAIENT PRESENTS :

MME ANDRE-PINARD, M. AUCLAIR, M. BAGUET, MME BARODY-WEISS, M. BAVIERE, MME BELLIARD, M. BES, MME BOMPAIRE, MME CAHEN, MME CORNET-RICQUEBOURG, MME DE BEAUVAL, M. DE CARRERE, M. DE JERPHANION, M. DE LA MARQUE, MME DE MARCILLAC, MME DE PAMPELONNE, MME DEFRANOUX, M. DENIZIOT, M. DUBOIS, M. FORTIN, MME FOUASSIER, M. GALEY, M. GAUDUCHEAU, MME GENDARME, M. GILLE, MME GODIN, M. GRANDCLEMENT (jusqu'à 19h28), M. GUILLET, MME HOVNANIAN, M. KNUSMANN, MME LAKE-LOPEZ, M. LARGHERO, M. LARHER, MME LAVARDE, M. LEFEVRE (à partir de 18H40), M. LEJEUNE, M. LESCOEUR, MME LETOURNEL, M. LOUAP, MME LUCCHINI, M. MARAVAL, MME MARTIN, M. MATHIOUDAKIS, M. MAUVARIN, MME MILLAN, M. MOSSE (à partir de 19H10), M. RIGONI, MME RINAUDO, MME ROUZIC-RIBES, M. SANTINI, MME SHAN, MME SZABO, MME TILLY, MME VAN WENT, ME VERGNON, M. VERTANESSIAN, MME VESSIERE, MME VETILLART, MME VLAVIANOS

ETAIENT REPRESENTES :

MME BONNIER par MME LETOURNEL, M. COMTE par M. MOSSE (jusqu'à 19h10), M. DAOULAS par M. KNUSMANN, M. DE BUSSY par MME CORNET-RICQUEBOURG, M. DE LA RONCIERE par M. BAGUET, M. GUILCHER par M. RIGONI, M. LEFEVRE par MME SZABO (jusqu'à 18H40), M. MARQUEZ par M. BAVIERE, M. MARSEILLE par M. LARGHERO, MME SEMPE par MME VERGNON, M. SIOUFFI par MME DE MARCILLAC, MME VEILLET par M. MATHIOUDAKIS

ETAIENT EXCUSES :

M. CLEMENT, M. GIAFFERI, M. VATZIAS, M. MOSSE (jusqu'à 19H10), M. GRANDCLEMENT (à partir de 19h28)

M. le Président.- Mes chers collègues, le quorum est atteint, nous allons pouvoir ouvrir notre séance.

INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS TERRITORIAUX

M. le Président.- Mes chers collègues, nous allons procéder à l'installation de deux nouveaux conseillers territoriaux.

Tout d'abord, Mme Xavière Martin de la Ville de Vanves qui siège de droit en tant que conseillère métropolitaine. Donc, bienvenue Madame Martin.

Et nous devons procéder aussi à un changement, à la suite du départ de M. Bernard Roche. Le Conseil municipal de Vanves a délibéré et élu M. Gauducheau en remplacement. Je remercie Bernard Roche parce qu'il a été présent dans de nombreux organismes et nous allons faire en sorte qu'il continue à nous représenter dans les organismes où on peut être représenté par un élu de territoire, pas forcément conseiller territorial. Il a été très assidu sur un certain nombre de sujets, et nous souhaitons le remercier ; merci Bernard de votre implication.

(Applaudissements)

Maintenant que M. Gauducheau est installé comme nouveau conseiller territorial, il faut effectivement le réélire comme Vice-président. Je vous propose donc la candidature de M. Gauducheau au poste de sixième Vice-président.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Président.- Nous devons désigner un secrétaire de séance. C'est au tour d'un élu de Boulogne-Billancourt et nous proposons Agathe Rinaudo, qui donne son accord.

Mme Agathe RINAUDO est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU 8 FEVRIER 2023

M. le Président.- Nous devons maintenant approuver le procès-verbal de la séance du Conseil de territoire du 8 février 2023.

Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Pas d'observation.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU DE TERRITOIRE AU COURS DE SA SEANCE DU 23 MARS 2023

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU DE TERRITOIRE AU COURS DE SA SEANCE DU 23 MARS 2023

M. le Président.- Compte rendu des travaux et des délibérations du Bureau, nous n'avons pas beaucoup travaillé depuis la dernière fois, nous nous sommes vus une fois le 23 mars. Si, si, nous travaillons, je vous rassure !

Y a-t-il des remarques ? Non.

Adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL DE TERRITOIRE DU 10 JUILLET 2020 AU PRESIDENT

M. le Président.- Compte rendu des décisions prises par le président en vertu du vote du 10 juillet 2020.

Des questions ? Pas de questions non plus.

Adopté à l'unanimité.

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET PATRIMOINE – M. BAGUET/M. LARGHERO

1. ÉLECTION DU 6^E VICE-PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRANDGRAND PARIS SEINE OUEST

M. le Président.- Nous passons aux délibérations à l'ordre du jour.

Je propose la candidature de Bernard Gauducheau à la fonction de sixième Vice-président. Nous proposons deux scrutateurs, Mme Agathe Rinaudo et M. Jean-Pierre Fortin pour équilibrer. Ils sont d'accord.

Pas d'opposition ? *(Aucune)*

Puisque le vote va se dérouler à bulletin secret, vous avez des petits papiers blancs.

Pardon, excusez-moi, il y a peut-être d'autres candidatures. Je vais un peu vite ! Nous sommes en démocratie.

Pas d'autres candidatures ? Non, donc nous avons la candidature de M. Gauducheau.

Ceux qui ont un pouvoir peuvent remplir deux papiers.

Je vous propose de dérouler notre séance. Nous allons demander à Mme Larcheveque de passer. Vous avez l'urne, vous pouvez laisser les clés dessus.

Vous allez vous faire accompagner par les deux scrutateurs, Mme Rinaudo et M. Fortin. Vous serez trois et l'un regardera si l'élu met bien le même nombre de bulletins,. Donc un porte l'urne, un autre contrôle et le troisième coche les noms. Comme ce n'est pas par ordre alphabétique, vous allez vous amuser à retrouver tous les noms et les pouvoirs.

Le dispositif est lancé. Si cela ne vous ennue pas, je vote, et nous continuons notre ordre du jour.

(Circulation de l'urne pour le vote sur la candidature de M. Gauducheau à la fonction de sixième Vice-président.)

2. DESIGNATION DANS LES COMMISSIONS / ORGANISMES EXTERIEURS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST
--

M. le Président.- Délibération n° 2. Désignation dans des commissions ou organismes extérieurs de l'établissement public territorial, il faut remplacer Bernard Roche dans un certain nombre d'organismes.

Nous vous proposons pour :

- la Commission d'urbanisme d'aménagement et équilibre social de l'habitat, Mme Xavière Martin ;
- la Commission mobilités et affaires générales, Mme Xavière Martin ;
- la SA HLM SEQENS, en tant que représentant titulaire, Mme Xavière Martin ;
- la SA HLM Toit et Joie, en tant que représentant titulaire, Mme Xavière Martin ;
- la Commission de suivi de site relative au centre de tri et de valorisation énergétique de déchets ménagers et assimilés Isséane, en tant que représentant titulaire, Mme Xavière Martin ;
- le COS du personnel de GPSO en tant que représentant Mme Xavière Martin ;
- l'AVPU, l'Association des Villes pour la propreté urbaine, Mme Xavière Martin également ;
- l'Agence régionale de la biodiversité, Mme Xavière Martin ;
- le Collège Saint-Exupéry, comme suppléante, Mme Xavière Martin ;
- le Comité de coordination routière entre le Département et la Société du Grand Paris, en tant que représentant titulaire, Mme Xavière Martin.

Il est à noter qu'en tant que conseiller municipal de Vanves, M. Roche peut demeurer membre de la CLECT et représenter de l'EPT au Syctom, au Sedif et au syndicat Autolib' Vélib' parce qu'il a participé à toutes ces réunions depuis le départ. D'ailleurs les trois syndicats en question sont importants et, en plus, sont particulièrement d'actualité. Monsieur le Président Santini, on parle beaucoup de l'eau en ce moment. Nous vous proposons que Bernard Roche reste représentant de l'EPT au Sedif.

Par ailleurs, M. Gauducheau siégeait dans les organismes extérieurs suivants, Sedif et France urbaine, il convient de procéder à la désignation de représentants de l'EPT dans ces deux organismes. Il est proposé de désigner à nouveau M. Gauducheau dans les deux cas.

Souhaitez-vous des votes à main levée ou à bulletin secret ? Pouvons-nous faire un vote global ?

Pas de problème pour l'opposition ? Nous procédons à un vote global.

Pas d'opposition de l'opposition ? Je n'ai pas été trop vite, tout le monde est d'accord ?
(*Accord général*)

Je vous propose un vote global sur toutes ces désignations, je mets aux voix.

(*Il est procédé au vote.*)

Adopté à l'unanimité (5 abstentions : Mme Shan, MM. Dubois, Lejeune, Lescoeur, Mauvarin)

<p>3. DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE MUTUALISE POUR L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST ET LES COMMUNES DE BOULOGNE-BILLANCOURT, CHAVILLE, ISSY-LES-MOULINEAUX, MARNES-LA-COQUETTE, MEUDON, SEVRES, VANVES ET VILLE-D'AVRAY</p>
--

M. le Président. - Nous devons désigner un référent déontologue pour l'établissement public territorial et les communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray.

Nous vous avons proposé et nous vous proposons un déontologue pour l'ensemble de nos communes. Je rappelle que le rôle du déontologue est d'être sollicité en amont, lorsque vous, en tant qu'élu de la République, avez des interrogations personnelles sur des conflits d'intérêts. Au lieu d'aller demander les informations aux administrations ou aux cabinets respectivement du président ou des maires pour que cela reste confidentiel, nous vous invitons à aller voir une avocate, en l'occurrence, qui vous donnera les réponses. Elle est tenue par le secret professionnel et vous donne son sentiment, voire consulte, c'est le cas partout.

Il existe aujourd'hui des déontologues partout à l'Assemblée nationale, au Sénat et au Département des Hauts-de-Seine. Et il vous a été présenté, dans chacun des CM et à GPSO, la candidature de Mme Laurence Souleau-Mougin.

Y a-t-il des demandes de parole sur cette proposition ?

M. Lejeune. - Mes chers collègues, la loi 3 DS du 21 février 2022 prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la Charte de l'élu local. Le 6 décembre 2022, un

décret d'application prévoit que la Commission de référent déontologue soit exercée en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leurs expériences et de leurs compétences. Vous proposez Mme Souleau-Mougin, avocate spécialiste en droit de la copropriété, mais qui a aussi été très impliquée dans la campagne des municipales. Ce poste demande une impartialité, comme vous l'avez dit, entre les élus et les instances de la Ville.

Pour rappel, les principes du déontologue, sont la dignité, l'impartialité, l'intégrité, la probité, la neutralité, le respect de la liberté de conscience et de la dignité des usagers, l'obéissance hiérarchique et la satisfaction aux demandes de l'information.

Nous proposons donc de reporter cette désignation au prochain Conseil et que d'ici là, vous proposiez plusieurs candidats avec des compétences plus spécifiques pour ce poste.

M. le Président.- Le report au prochain Conseil n'est pas possible parce que nous devons être en conformité pour le 1^{er} juin, que ce soit les communes et GPSO, donc nous devons absolument désigner quelqu'un dès ce soir. Sinon nous ne serions pas en règle après le 1^{er} juin étant donné que notre prochain Conseil territorial est prévu lieu le 28 juin.

Je sais que cela pose problème à certains et je ne veux pas être désagréable mais dans la vie, il se passe des choses. Elle était l'épouse de mon ancien premier adjoint qui est décédé comme vous le savez, qui était un homme très populaire, apprécié, très professionnel et compétent. Elle a soutenu mon premier adjoint quand il était vivant et candidat. Aujourd'hui, elle est dans une autre situation personnelle.

Vous comprenez que l'on peut évoluer dans la vie, y compris sur le plan politique. Je pourrais vous citer des exemples de gens qui étaient dans nos oppositions respectives dans chacune des communes et qui ont évolué. Je pense, quand j'étais jeune collaborateur d'André Santini, à des élus, notamment un élu très engagé au parti communiste qui avait rejoint la majorité municipale d'André Santini. J'ai eu comme adjoint, ici, au sport, un ancien leader socialiste de la Ville, qui a intégré ma majorité. Pour autant, ils sont restés des gens compétents et des gens bien. On peut évoluer dans la vie. Faire des procès d'intention à des gens qui ont eu des positions en plus dans un passé particulier, je ne suis pas sûr que ce soit l'objet. On peut être tolérant dans la vie. J'entends vos réserves, vous les avez manifestées dans quelques endroits.

Nous verrons. Je rappelle qu'il s'agit d'une sollicitation individuelle de chacun de vous. Ce n'est pas un problème d'indemnité parce que la consultation est payée 80 euros. Ce n'est pas ça qui va plomber les affaires de nos communes, ni de GPSO.

En plus, honnêtement, c'est une démarche individuelle que chacun fait en toute transparence. Elle est tenue par le secret professionnel. Les avocats n'ont pas le droit de parler.

Je maintiens cette délibération ce soir d'autant plus que nous n'avons pas le choix. Il faut le faire. J'entends les réserves des uns et des autres. Vous vous êtes manifestés dans certains Conseils municipaux. Nous verrons, nous ne sommes pas obligés de prendre la même personne pour tout GPSO. Si cela vous pose des problèmes, nous verrons cela plus tard. Pour ce soir, nous n'avons pas le choix, il faut maintenir.

M. Lejeune.- Je comprends tout à fait. Simplement, ce n'est pas son métier de base et, surtout pourquoi n'en a-t-on pas parlé en amont ? Nous aurions pu trouver un accord, il aurait simplement fallu qu'on soit consulté car potentiellement, tous les élus peuvent aller la voir.

M. le Président.- Nous aurions pu réagir plus tôt, vous avez raison mais nous avons tous été mis devant le fait accompli. On s'est laissé déborder. Tous les jours, de nouvelles mesures nous tombent dessus et nous devons tous les jours prendre des décisions dans l'urgence.

Vous avez raison, nous aurions pu le faire plus tôt, nous sommes mis devant le fait accompli. Il faut le faire et se mettre en règle.

Et puis, on n'est pas en cogestion, on est en participation. On s'écoute. C'est la démocratie. Les électeurs ont tranché pour la démocratie. Nous travaillons ensemble, nous travaillons avec l'opposition, nous vous respectons mais ce sont les majorités qui décident. J'assume cette proposition en tant que président. Cela partait d'un esprit de générosité.

La générosité n'empêche pas la compétence. Elle est spécialiste du droit de la copropriété, comme vous le dites, mais également du droit administratif. Vous faites une fixette sur ce sujet, c'est votre problème.

Nous, nous devons être dans les règles pour le 1^{er} juin. De plus, trouver un avocat dans GPSO qui s'engage à n'avoir aucun lien professionnel, ni de près, ni de loin avec aucune commune et même pas GPSO ! Nous avons consulté quelques cabinets qui ne veulent pas. Ils pourraient être sollicités par un citoyen pour un recours, ils ne pourraient pas répondre s'ils étaient déontologues.

Je veux bien qu'on passe un appel à candidatures sur tout GPSO. Pour l'instant, tous les cabinets consultés ont refusé car cela les prive de toute action sur l'ensemble du territoire. Donc trouver quelqu'un d'indépendant qui s'engage à ne jamais travailler avec aucune des communes, ni contre aucune des communes, même pas à défendre un citoyen contre une Ville, cela va être difficile.

Nous ne pouvons pas régler le problème d'ici le 1^{er} juin, donc je soumetts au vote la candidature de Mme Souleau-Mougin. Nous verrons et si cela pose des problèmes, nous pourrons toujours voir pour la suite. Je m'y suis engagé d'ailleurs comme un certain nombre de mes collègues maires aussi, nous verrons par la suite. Pour ce soir, je vous invite, mes chers collègues, à voter.

Y a-t-il d'autres propositions de noms ? Non.

Je soumetts ce nom et je mets aux voix cette candidature.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à la majorité (2 Abstentions : Mme Vesseire et M. De Jerphanion / 5 contre : Mme Shan, MM. Dubois, Lejeune, Lescoeur, et Mauvarin)

<p>4. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES REUNISSANT L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST, LA COMMUNE D'ISSY-LES-MOULINEAUX ET LA COMMUNE DE CHAVILLE POUR LES PRESTATIONS DE PRELEVEMENTS ET ANALYSES MICROBIOLOGIQUES ET PHYSICO-CHIMIQUES DES EAUX</p>
--

M. le Président.- Nous passons maintenant au point n° 4 avec M. Larghero.

M. Larghero.- Merci Monsieur le Président.

Il est proposé un groupement de commandes dont il s'agit d'approuver à la fois le fonctionnement et le renouvellement entre notre EPT, donc GPSO, et les Villes d'Issy-les-Moulineaux et de Chaville en vue de la passation d'un marché relatif aux prestations de prélèvements et analyses microbiologiques et physico-chimiques des eaux. La Ville d'Issy-les-Moulineaux aura le *leadership*, si j'ai bien compris, dans le fonctionnement de ce groupement de commandes.

Il est proposé de pouvoir vous autoriser, Monsieur le Président, ainsi que le maire de la commune d'Issy-les-Moulineaux à signer tous les actes qui seront nécessaires au bon fonctionnement de ce groupement.

Je vous en remercie par avance.

M. le Président. - Merci Monsieur Larghero.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

II – AMÉNAGEMENT – M. GUILLET

5. ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE – APPROBATION DE L'AVENANT N° 8 A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT DU 16 NOVEMBRE 2015 ET DE LA CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE

M. le Président. - Nous passons à M. Guillet.

M. le Président. - Pour rappel, les mandataires de la SPL, c'est-à-dire ceux qui sont au Conseil d'administration, sont invités à sortir pour cette délibération.

Mme Shan. - En tant que présidente d'une association signataire, suis-je soumise au même régime ?

M. le Président. - Vous avez le droit de rester et pas nous ! On sort.

(Les mandataires de la SPL Val de Seine quittent la salle du Conseil.)

M. Guillet. - Il s'agit de l'opération d'aménagement bien connue de Seguin Rives de Seine et de l'approbation d'un avenant – le huitième – à la concession d'aménagement qui date du 16 novembre 2015 et de la convention d'avance de trésorerie.

On sait – et d'ailleurs Mme Shan vient de le rappeler implicitement – que six associations avaient contesté devant le tribunal administratif les deux permis de construire accordés à Bouygues Immobilier le 6 avril 2022 sur la partie centrale de l'île Seguin. Les négociations conduites par Bouygues ont permis d'aboutir à un accord des associations qui se sont désistées de leur recours. Cet accord porte cependant sur la suppression de la Halle et d'un étage sur l'ensemble des bâtiments du projet, soit un abaissement de la constructibilité de 30 000 m² environ, ce qui n'est évidemment pas négligeable.

La SPL Val de Seine – je le précise, parce qu'on a deux SPL, Seine Ouest Aménagement et Val de Seine – a quant à elle proposé d'augmenter la végétalisation des espaces publics pour atteindre 3,5 hectares de pleine terre.

Le programme peut paraître globalement satisfaisant pour les Boulonnais, pour l'environnement, pour la création d'immeubles de bureaux acceptables et pour les Meudonnais qui, en face, étaient très vigilants sur la constructibilité sur l'île Seguin.

Un consensus s'est aujourd'hui dégagé autour du projet d'aménagement de la partie centrale de l'île Seguin.

Cependant, il y a un bémol : du fait de la baisse de la constructibilité du projet qui a dû être consentie, un nouvel avenant à la promesse de vente avec Bouygues Immobilier est rendu nécessaire avec révision du programme et surtout du prix de vente, donc une baisse du prix (le promoteur ne va pas payer le même prix alors que nous avons 30 000 m² en moins).

Ces éléments nécessitent la modification par avenant n°8 de la concession d'aménagement afin de prendre en compte la mise à jour du programme global des constructions, l'augmentation de la participation du concédant au coût de réalisation de l'opération d'aménagement à hauteur de 136 M€ HT. Le concédant est GPSO, mais au titre du pacte financier et fiscal que nous avons à l'intérieur de GPSO entre les différentes communes, c'est la ville de Boulogne qui, au dernier ressort, paie cette participation. Ce sera donc intégré dans le FCCT de la ville de Boulogne Billancourt selon un calendrier indiqué. Ce sera chaque année à hauteur du montant des avances qui auront été versées par GPSO à la SPL de façon à ce que l'on garantisse l'équilibre du budget annexe.

D'une part, il y a la participation du concédant et d'autre part, les avances qui doivent être faites par le concédant – dans le cadre d'une ZAC, ce n'est pas extraordinaire ; ces avances doivent être faites par le concédant à la SPL.

Le concédant, c'est-à-dire GPSO, est en quelque sorte l'acteur au titre de sa compétence, mais pour le compte de Boulogne Billancourt, laquelle étant amenée, par le biais du FCCT, à compenser les dépenses faites par GPSO.

Cette opération est finalement totalement neutre pour GPSO. Elle coûte incontestablement à la ville de Boulogne Billancourt, mais – j'ai l'impression – à la satisfaction générale. Je crois qu'on ne peut que se réjouir de la conclusion de cette opération.

Y a-t-il des interventions ?

M. Lejeune.- « Satisfaction générale », ce n'est pas tout à fait le cas.

Monsieur le Président, mes chers collègues, vous connaissez nos positions sur le projet de l'île Seguin. À l'heure où il n'est plus nécessaire d'expliquer le réchauffement climatique, nous ne pouvons cautionner l'artificialisation d'un espace qui aurait pu et dû être une île verte.

Nous comprenons que l'île Seguin représente un enjeu financier pour Boulogne, mais la dette climatique et la santé environnementale des riverains nous semblent plus importantes.

Nous pouvons comprendre certaines formes d'artificialisation quand elles sont compensées par la désartificialisation et qu'elles participent à limiter le coût des loyers en Île-de-France. Mais à l'ère post-Covid où le télétravail s'est développé et où nous ne comptons plus les espaces de bureaux vacants, nous ne comprenons pas ce projet.

De plus, l'augmentation de la surface végétalisée par la suppression d'un bâtiment ayant été obtenue grâce aux associations, nous trouvons déplacé un paragraphe qui réécrit les événements en indiquant que c'est vous qui en êtes à l'origine.

Merci.

M. Guillet. - La négociation s'est faite à un moment post-Covid. Le problème ne se posait donc pas véritablement pour les acteurs de la négociation, qui s'est faite pour l'artificialisation des sols.

Pour rappel, on a augmenté le nombre d'espaces verts pour arriver à 3,5 hectares. De façon générale, on ne va pas changer le programme. Que vous soyez contre le programme tel qu'il est, très bien, parfait, c'est votre opinion.

Y a-t-il d'autres interventions ? *(Non.)*

(Il est procédé au vote.)

Adopté à la majorité (3 contre : MM. Dubois, Lejeune, Lescoeur / 2 abstentions : M. De Jerphanion et M. Mauvarin). La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Cette délibération est très importante pour notre territoire, il faut le souligner. L'aménagement de l'île Seguin traîne depuis 1982. La première fois que j'en ai entendu parler, c'est en 1982.

On peut peut-être demander aux présidents et administrateurs de la SPL de revenir.

(Retour des administrateurs de la SPL Val de Seine dans la salle du Conseil.)

M. Guillet. - Monsieur le Président, la délibération sur l'île Seguin est adoptée à la satisfaction générale. Je crois que cette opération se termine bien au terme de 40 ans d'efforts !

M. le Président. - Merci M. Guillet.

Je remercie l'Assemblée territoriale pour sa confiance.

Je souhaite remercier personnellement Gauthier Mougin, ainsi que Pierre Gaborit qui nous a beaucoup aidés à arriver à cet accord final.

Je remercie également mes collègues maires de GPSO pour leur confiance.

Je voudrais remercier les services de l'État, le Préfet qui nous a permis d'avancer dans les négociations notamment avec les associations.

Je ne voudrais pas oublier nos équipes et conseils qui ont travaillé jour et nuit sur ce dossier, lequel a été très compliqué, surtout depuis le 15 janvier – c'est aller *crescendo* avec beaucoup de tension.

Comme l'a dit M. Guillet, on peut être fiers du travail collectif. Je rappelle que la dernière voiture est sortie des usines Seguin en mars 1992, on est début avril 2023 : il a fallu 31 ans d'échanges et de négociations. On en parlait avec Rémi Lescoeur récemment ; on parle de densification de l'île, mais je voudrais rappeler que l'île Seguin a été densifiée à plus de 100 % depuis 1926. Il n'y avait pas un mètre carré d'espace vert et on va en avoir aujourd'hui 3,5 hectares. On peut dire que ce n'est pas assez, mais passer de 0 à 3,5 hectares est un grand progrès que l'on doit d'ailleurs à nos échanges fructueux entre les uns et les autres. Merci du fond du cœur !

<p>6. APPROBATION D'UN PROTOCOLE PARTENARIAL D'OBJECTIFS ET DE GOUVERNANCE POUR LA PROGRAMMATION-CONCEPTION DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU SITE DE L'ONERA A MEUDON ET SA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ENTRE LA VILLE DE MEUDON, GRAND PARIS AMENAGEMENT ET GRAND PARIS SEINE OUEST</p>

M. le Président. - Nous restons sur l'urbanisme, Monsieur Guillet.

M. Guillet. - On traverse la Seine, et on arrive à Meudon sur le terrain actuellement occupé par l'ONERA. Il s'agit d'approuver un protocole de partenariat d'objectifs et de gouvernance pour

la programme-conception de l'opération d'aménagement sur le terrain de l'ONERA, qui est à proximité immédiate du hangar Y, ce qui explique d'ailleurs la présence de l'ONERA, une entreprise, qui dépend de l'État, spécialisée dans l'aéronautique, héritière directe de la conception et réalisation des dirigeables qui étaient dans le Hangar Y.

Au passage, je suis allé à l'inauguration du hangar Y à Meudon, c'est une très belle réussite !

Cette opération d'aménagement doit se faire dans les années à venir. On estime que l'ONERA partira progressivement entre 2025 et 2027, en lien avec son déménagement à Palaiseau. Le site de Châtillon doit être abandonné au profit de Palaiseau, pour le regroupement. Le ministère des Armées envisage dans la foulée un déplacement et une cession du site meudonnais.

À la demande de l'État, c'est Grand Paris Aménagement – l'ancienne Agence foncière et technique de la région parisienne, la FTRP–, qui a été autorisée en novembre 2022 à prendre l'initiative d'une opération d'aménagement d'ensemble sur le secteur du site. Cette opération s'inscrit sur un périmètre étendu, qui fait au total à peu près 3 hectares visant à la requalification globale du site afin de créer un nouveau quartier mixte inscrit dans un projet communal de valorisation patrimoniale et culturelle.

Ce site comprend trois monuments historiques dont la grande soufflerie bien connue des amateurs de Hergé puisqu'elle apparaît dans le célèbre *Testament de M. Pump* dans lequel Jo et Zette ont un père ingénieur qui travaille à la grande soufflerie de Meudon. Je le dis pour la petite histoire. *Le Testament de M. Pump* date de 1951, vous étiez trop jeunes.

Et la grande soufflerie de 1931 a beaucoup servi, il ne faut pas l'oublier.

L'opération sera conduite juridiquement par Grand Paris Aménagement. Le partenariat entre Grand Paris Aménagement, la Ville de Meudon et le territoire GPSO est assez naturel car il s'agit de construire une vision partagée de la programmation et du projet urbain et paysager.

Cette opération va être longue, soyons lucides. Mais je pense qu'il faut d'ores et déjà engager le processus de façon à pouvoir accompagner le déménagement de l'ONERA à Palaiseau jusqu'en 2027 et son remplacement par un quartier qui sera certainement particulièrement écologique.

M. le Président. - Merci.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

III- URBANISME – M. GUILLET

7. ARRET DU PROJET DE PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE SUR LE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE MARNES-LA-COQUETTE

M. le Président.- Nous revenons à Marnes-la-Coquette, la délibération n° 7.

M. Guillet.- Il s'agit d'arrêter le projet de plan de valorisation de l'architecture et patrimoine sur le Site patrimonial remarquable de Marnes-la-Coquette.

Nous avons délibéré le 31 mars 2021 à la demande de la commune pour lancer la révision du règlement de ce que l'on appelait jadis la ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager), qui est devenue le SPR, Site patrimonial remarquable. La ZPPAUP avait été instaurée en 1996 et est entretemps devenue SPR.

Le nouveau règlement proposé est d'arrêter le plan de valorisation d'architecture et patrimoine. Il était nécessaire d'harmoniser le PLU existant avec les caractéristiques de la ZPPAUP car, de temps en temps, il y avait des contradictions. Cela va parfaitement s'intégrer au futur PLUi que l'on est en train d'élaborer.

Ce sera le premier plan de valorisation d'architecture et patrimoine d'Île-de-France, ce dont nous pouvons nous glorifier dans une certaine mesure. Il aura valeur de servitude d'utilité publique. Il s'appliquera en complément des règles du PLU. Il a été élaboré en étroite collaboration avec la commune ainsi qu'avec l'architecte des Bâtiments de France, qui a été très présent en réunions et la DRAC, Direction régionale des affaires culturelles, également très présente également aux réunions.

Je voudrais à cette occasion, sous le contrôle de Mme Barody-Weiss, remercier les services de GPSO qui ont été très actifs dans le domaine et qui ont été particulièrement performants.

Ce plan s'inscrit dans la continuité des objectifs de préservation du patrimoine de la ZPPAUP, il est assez contraignant.

Mme Barody-Weiss.- Très.

M. Guillet.- Il est contraignant pour les habitants, en particulier pour les propriétaires qui ne sont pas tous emballés, mais il n'empêche que c'est contraignant, tout en prenant en compte les enjeux de la transition écologique et énergétique avec, par exemple –ce qui n'a pas été évident avec l'architecte des Bâtiments de France–, la possibilité de poser des capteurs solaires, thermiques ou photovoltaïques, sous condition d'une bonne intégration à l'environnement. Cela va de soi. C'est un vœu partagé par tout le monde mais pour l'architecte des Bâtiments de France, ce n'est pas toujours facile d'accepter l'installation de panneaux photovoltaïques.

Le projet de règlement a reçu l'avis favorable de la commune. Il sera soumis à l'avis des personnes publiques associées et passera devant la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture avant d'être soumis à enquête publique, qui pourrait se tenir en fin d'année ou début d'année prochaine avant une approbation vers la mi-2024. Comme vous le voyez, c'est en parallèle du PLUi et tout cela peut se faire de façon harmonieuse.

Il vous est proposé d'arrêter aujourd'hui le projet de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine sur le SPR de Marnes-la-Coquette tel qu'annexé à la présente délibération. Le document est assez évocateur et très bien fait.

M. le Président. - Merci.

Des questions ? Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote.)

Merci à toutes et à tous.

Adopté à l'unanimité.

8. ABSENCE DE NECESSITE DE REALISER UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MARNES-LA-COQUETTE
--

M. le Président. - La délibération n° 8 : Absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale de la modification n° 2 du PLU de Marnes-la-Coquette.

M. Guillet. - On parle toujours de Marnes-la-Coquette mais de la modification n° 2 du PLU qui est faite en liaison avec le SPR.

Parallèlement à cette élaboration, GPSO a lancé simultanément une modification, qui est la deuxième, du PLU, qui a pour objet principal d'identifier et protéger les éléments du patrimoine de la commune :

- les bâtiments remarquables, il y en a quelques-uns ;
- les bâtiments d'intérêt situés hors périmètre du SPR, essentiellement le bourg. Un périmètre assez important ne rentre pas dans ce cadre ;
- ainsi que les arbres remarquables et les arbres repères du paysage communal.

C'est une démarche complémentaire à celle engagée du SPR dans un objectif d'amélioration de la protection du patrimoine sur l'ensemble de la commune.

Quelques ajustements ponctuels sont opérés dans le règlement. Nous avons bien entendu saisi l'Autorité environnementale qui a donné, dans le cadre d'une demande d'examen au cas par cas, par décision du 9 février, un avis conforme sur l'absence de nécessité de soumettre cette procédure à évaluation environnementale –tout cela est toujours compliqué parce que la législation est lourde–, considérant que les modifications ne sont pas susceptibles d'avoir d'incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine.

Au contraire, les évolutions proposées ont pour objet la préservation du cadre de vie en protégeant les éléments représentatifs du patrimoine bâti et naturel ainsi qu'une meilleure insertion des nouvelles constructions dans leur environnement.

C'est donc sans aucune réserve que je vous propose de suivre l'avis de l'Autorité environnementale, on ne peut pas être plus royaliste que le roi. On peut suivre sans réserve l'avis de l'Autorité environnementale.

M. le Président. - Merci.

Y a-t-il des questions sur la délibération ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Merci pour Marnes-la-Coquette, et merci aux équipes et à Mme Barody-Weiss.

Adopté à l'unanimité.

IV – CULTURE – M. LARGHERO

9. TARIFS DES CONSERVATOIRES GERES PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2023-2024

M. le Président.- Nous passons à la culture, Monsieur Larghero, avec les tarifs pour les conservatoires. La délibération n° 9.

M. Larghero.- Merci Monsieur le Président.

Cette délibération va vous soumettre la proposition d'un certain nombre d'augmentations de tarifs dans nos conservatoires, évidemment liées au contexte inflationniste que nous connaissons actuellement, aussi à des comparaisons que nous avons faites avec d'autres territoires et puis, également pour se conformer à l'étude que nous avons fait réaliser par un cabinet extérieur en son temps, qui nous recommandait d'atteindre un certain nombre de bonnes pratiques sur ces tarifs et notamment d'atteindre *a minima* un pourcentage de plus de 13 % de couverture des frais de fonctionnement de ces conservatoires par les usagers.

C'est une cible très raisonnable, le reste étant intégralement pris en charge par la collectivité.

Pour faire vite, Monsieur le Président, les tarifs planchers seront sans changement. Les familles, qui ont le moins de ressources, verront les tarifs inchangés. De la même manière, les fratries ne seront pas touchées, et les personnes relevant du statut de réfugié à protection temporaire verront également leurs tarifs rester inchangés.

En revanche, ce qui va légèrement évoluer, c'est l'augmentation du taux d'effort de manière générale autour de 10 %, avec pour les tarifs plafonds, une exception à 12,5 % d'augmentation, ce qui amènera le tarif plafond de nos conservatoires en parcours 3 à 675 euros contre 600 euros actuellement. Pour le reste, le tarif forfaitaire, ce sera plus 10 %.

Ces augmentations nous permettront de bénéficier d'une recette supplémentaire d'environ 215 000 euros et donc d'atteindre et de dépasser légèrement ce seuil de 13 % de prise en charge par les usagers du coût global de fonctionnement de nos équipements.

D'ailleurs, à cette occasion je veux souligner la qualité du travail conduit par les équipes, notamment sur la masse salariale, laquelle a été maintenue et reste stable sur l'ensemble de nos conservatoires, ce qui prouve la qualité et l'efficacité des mutualisations entre nos établissements.

C'est à souligner dans un contexte d'augmentation des masses salariales dans nombre de nos collectivités et équipements.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur ces tarifs du conservatoire ? Non.

Denis Larghero a bien fait de rappeler le gros effort de notre territoire pour les conservatoires, les familles ne s'en rendent pas compte. Le taux plafond du cursus est de 600 euros à GPSO, à Paris, c'est 1 139 euros, le double. Nos tarifs sont vraiment concurrentiels.

Sur cet aspect musique, l'enseignement est en plus de grande qualité avec nos différents conservatoires. Au total, on était à 230 millions d'euros et quelques dépensés pour les conservatoires depuis la création de GPSO. C'est une belle fierté.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

V – FINANCES – Mme de Marcillac

10. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2023. FIXATION DU MONTANT DE L'ENVELOPPE D'EMPRUNTS POUR L'EXERCICE 2023

11. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2023. FIXATION DU MONTANT DE L'ENVELOPPE D'EMPRUNTS POUR L'EXERCICE 2023

12. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZAC DE BOULOGNE-BILLANCOURT POUR L'EXERCICE 2023

13. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZAC D'ISSY-LES-MOULINEAUX POUR L'EXERCICE 2023

14. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE MEUDON-SUR-SEINE POUR L'EXERCICE 2023

M. le Président.- Justement, bel enchaînement, nous passons au bloc finances avec Mme de Marcillac qui nous rapporte une bonne dizaine de délibérations.

Mme de Marcillac.- Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, je pense que vous avez tous eu et sans doute lu l'excellent rapport sur les budgets primitifs 2023. Je vais revenir simplement sur les points essentiels de façon à avoir du temps après pour la discussion, si vous le souhaitez.

Je vais présenter les cinq premières délibérations, de manière enchaînée, qui concernent le budget primitif du budget principal de GPSO, ainsi que de ses budgets annexes.

Je commence par le budget principal.

Vous savez qu'on commence toujours par les recettes de fonctionnement, qui devraient s'élever en 2023 à 262,9 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 12,3 millions par rapport au budget primitif 2022. C'est une augmentation de 4,9 % des recettes.

Cette augmentation est essentiellement due à la fiscalité, qui a conduit à revaloriser de 5 millions le FCCT pour qu'il s'établisse à 121,6 millions d'euros : je précise que nous attendons les dernières notifications de fiscalité des communes, donc ces chiffres seront revus dans les semaines à venir et seront réajustés lors de la décision modificative de juin.

Concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les bases progressent de 6,2 %, ce qui nous fait un produit supplémentaire de +2,9 millions d'euros, et le produit global s'élève donc à 43,2 millions d'euros.

La CFE s'établit à 66 millions d'euros, soit une progression de +3,6 %, c'est-à-dire un produit supplémentaire de +2,3 millions. Je vous rappelle que les deux tiers de ce produit supplémentaire sont reversés à la métropole du Grand Paris.

Il faut également noter, concernant les autres recettes, on en parlait tout à l'heure, la hausse des tarifs des conservatoires, décision qui rapporte 100 000 euros à GPSO, hausse à rapporter bien sûr aux coûts des dépenses à mettre en face.

GPSO « bénéficie » également, si j'ose dire, de la progression des droits de stationnement pour +1,2 million d'euros en raison de la reprise d'activité de stationnement, qui a retrouvé un niveau normal après le covid, associée également à un effet année pleine de la hausse des tarifs actualisés en 2022.

Passons maintenant aux dépenses.

Malheureusement, et ce n'est pas non plus une surprise, elles augmentent également et même un peu plus que les recettes, essentiellement du fait des péréquations mais également de la hausse des prix d'un certain nombre de marchés.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 240 millions d'euros et augmentent de 13,4 millions d'euros de budget prévisionnel à budget primitif.

Quelles sont les causes de cette hausse ?

C'est essentiellement lié, vous ne serez pas surpris de l'entendre car nous en avons parlé pendant le DOB, aux effets de l'inflation sur les marchés, ainsi qu'à l'augmentation des prix de l'énergie.

La hausse des dépenses est également attribuée pour 5,7 millions d'euros à la mise en place du nouveau marché de collecte propreté avec un renforcement des prestations.

La progression des dépenses est atténuée par des économies, principalement du fait de la renégociation des contrats de stationnement, la dépense diminue de 1,3 million d'euros, et de la fin du contrat de gestion du Cube pour une somme équivalente.

J'ajoute, et cela a été dit tout à l'heure par mon collègue Denis Larghero, que l'augmentation des dépenses est également contenue par une excellente maîtrise des dépenses de personnel, qui n'augmentent que de 300 000 euros.

En ce qui concerne les dépenses de reversement, elles progressent également, étant donné qu'une grande partie de la dynamique de CFE est reversée à la MGP.

Dès lors, compte tenu de l'évolution plus dynamique des dépenses que des recettes, l'autofinancement prévisionnel pour 2023 s'établit à 22,7 millions d'euros, soit une diminution de -1,1 million par rapport au budget primitif 2022

C'est cet autofinancement prévisionnel qui va contribuer au financement des investissements. Je rappelle qu'il s'agit bien d'un prévisionnel, car nous attendons notamment les éléments définitifs de résultat 2022, qui seront présentés lors du compte administratif.

En ce qui concerne la section d'investissement, le montant total s'élève à 97 millions d'euros, soit 3,9 millions de plus qu'en 2022.

Il se décompose d'abord en 73 millions d'euros qui représentent les dépenses d'équipement. Ce montant est conforme au PPI de mandat. Il tient compte aussi du décalage d'un certain nombre d'opérations et du recalage d'un certain nombre de priorités ainsi que de l'actualisation des coûts et des indices, en particulier sur les gros marchés d'équipement.

À noter que 21 millions d'euros seront dédiés à l'entretien du patrimoine existant, vous le savez, qui fait partie des priorités de GPSO avec, en particulier, l'espace public et tout ce qui concerne la voirie et puis, aux investissements pour les nouveaux équipements et, en particulier, tous les investissements également liés au plan climat.

Au titre de ces dépenses, GPSO poursuivra notamment l'ensemble des actions s'inscrivant dans le cadre du plan climat-air-énergie du territoire avec un effort particulier accordé en 2023 aux économies d'énergie, avec notamment :

- les travaux de rénovation énergétique du conservatoire d'Issy-les-Moulineaux pour 3,4 millions d'euros ;
- la poursuite du passage en LED de l'éclairage public pour 2,5 millions ;
- et l'enveloppe de subventions énergies pour l'isolation de toitures et l'installation d'équipements énergie renouvelable dont peuvent bénéficier les particuliers, donc une subvention directement fléchée depuis GPSO.

La section d'investissement est principalement financée par l'autofinancement et par un emprunt d'équilibre qui vient en complément, inscrit à hauteur de 48,7 millions d'euros pour 2023. Cet emprunt d'équilibre est théorique à ce stade et sera réajusté au vu de toutes les notifications et de l'évolution des informations que nous aurons d'ici le mois de juin et tout au long de l'année.

Voilà pour le budget principal.

Je poursuis avec les budgets annexes.

Les budgets annexes de l'assainissement et de l'aménagement s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents, les quatre sont globalement reconduits.

Le budget de l'assainissement finance principalement le programme de travaux sur infrastructures et la gestion des eaux pluviales. Il est financé par la redevance assainissement et par la participation aux frais d'assainissement collectifs complétés par un emprunt d'équilibre.

Le budget de la ZAC de Boulogne comprend essentiellement le remboursement de la dette et les montants affichés correspondent à un jeu d'écritures comptables pour 44 millions d'euros équilibrés en dépenses et en recettes, ils ne sont donc pas à la charge de GPSO. Ils retracent simplement les opérations patrimoniales de la ZAC.

En ce qui concerne maintenant le budget des ZAC d'Issy-les-Moulineaux, il comprend essentiellement la rémunération de l'aménageur pour 0.36 millions d'euros.

En ce qui concerne la ZAC de Meudon, sont inscrits quelques crédits pour d'éventuels DU (déclaration d'utilité publique) et frais de commissaire enquêteur. C'est simplement pour le bon fonctionnement de cette ZAC pour des opérations en cours.

Voilà, Monsieur le Président, pour les cinq délibérations, concernant les budgets primitifs à la fois du budget principal et des budgets annexes.

M. le Président.- Nous poursuivrons après sur les taux de CFE.

Mme de Marcillac.- C'est comme vous le souhaitez.

M. le Président.- Nous allons procéder en deux temps. C'est mieux.

Y a-t-il des questions sur ces cinq délibérations ?

M. Mauvarin.- Chers collègues, nous avons à approuver un budget primitif difficile et nous l'avons vécu dans chacune de nos communes, puisque nous sommes dans un budget contraint, tant sur les niveaux de crédits que de dépenses. C'est aussi un budget incertain, avec toutes les conséquences du mille-feuille administratif. C'est un résultat, il faut vivre avec cette incertitude dans nos prévisions.

C'est un budget sérieux, mais de continuité, c'est-à-dire un budget par incrément alors que l'urgence climatique demande une réaction forte. Un territoire comme le nôtre, et nous l'avons indiqué dans le PADD et nous le montrons dans le PLUi, peut être un leader et montrer qu'il y a une nouvelle façon d'aborder le budget par des budgets de rupture.

Quelques exemples. Devant le défi climatique, on pourrait décider d'accélérer le PCAET. On a une structure bien faite, un environnement de travail bien fait, on pourrait l'accélérer. Ce serait bien de la part de notre territoire. Ce matin, s'est tenu un atelier où les intervenants de la transition écologique disaient que leur modèle économique a besoin d'aide. Ces gens ne se paient pas alors qu'ils travaillent sur la résilience du territoire, sur les fonctionnalités urbaines qu'on développe dans le PLUi. On aurait pu au travers d'une CFE augmentée financer ces acteurs sociaux très importants et pas que sociaux donc tous les acteurs de notre territoire.

On avait besoin d'un budget de rupture, on ne l'a pas. Le budget est sérieux mais on aurait pu avoir un peu plus d'ambition. Pour cette raison, nous allons nous abstenir.

M. le Président.- Merci. Mme Barody-Weiss, sur le climat, sur le PCAET à accélérer, si j'ai bien entendu M. Mauvarin.

Mme Barody-Weiss.- Je pense que nous avançons pas mal sur le plan climat, nous y travaillons beaucoup. On peut toujours faire mieux, c'est sûr.

Ce matin, nous avons une réunion sur le plan local de prévention des déchets, qui a été très intéressante avec des intervenants de toutes les communes, des associations. J'ai bien compris et sachez que nous soutenons déjà... Nous savons très bien que pour tout ce qui est ressourcerie, etc., les acteurs ne pourront pas avoir une réalité économique, ils ne pourront pas faire de bénéfices, ils ne pourront pas continuer dans la durée. Il faut évidemment les aider. Nous en sommes parfaitement conscients. C'est pourquoi nous faisons de gros efforts et que nous subventionnons avec le Syctom. Nous avons bien compris les enjeux, il n'est pas question de ne pas s'impliquer davantage sur le sujet.

Nous savons très bien que, de toute façon, cette économie circulaire de recyclage n'a pas vocation non plus à dégager des bénéfices. Il faut un soutien que ce soit de GPSO, des Villes, du Sycotm, nous en sommes bien conscients.

Mme de Marcillac.- Je ne vais pas répondre sur les compétences qui ne sont pas les miennes, mais il me semble, compte tenu du travail mené avec l'ensemble de mes collègues au sein du Bureau et dans chacune des directions, que les décisions ou les choix, par exemple en ce qui concerne le renouvellement des marchés, ou les aménagements de voirie, l'éclairage public... ne sont pas juste des investissements en plus, mais que les investissements aujourd'hui sont vraiment menés avec cette vision climatique.

Si on regarde toute la réflexion sur l'éclairage public, sur les matériaux, les revêtements maintenant qui de plus en plus, quand c'est possible, sur les trottoirs ou places de stationnement, ou les chemins piétonniers, sont drainants, je ne voudrais pas parler pour le compte de mes collègues mais il me semble qu'un certain nombre d'investissements aujourd'hui épousent des technologies nouvelles qui sont adaptées au réchauffement climatique et à la renaturalisation des sols dans les contraintes de la vie en ville avec les impératifs de sécurité, de circulation, etc..

Ce que vous dites est évidemment important et je crois pouvoir dire que nous le partageons au sein du Bureau.

M. le Président.- Merci. En tout cas, Monsieur Mauvarin, j'ai noté quelques mots que je partage avec vous, vous avez notamment souligné le caractère sérieux du budget. Je remercie Aline de Marcillac et toutes les équipes des finances et nos équipes administratives qui travaillent sérieusement, c'est le moins que l'on puisse dire.

Je vous rejoins sur l'incertitude administrative, nous sommes effectivement dans l'incertitude aujourd'hui, sur l'avenir de notre territoire, l'avenir de la Métropole. J'en dirai un mot tout à l'heure lors du vote sur le taux de CFE.

Vous vouliez un budget de rupture un peu révolutionnaire mais, justement, dans cet environnement, parce qu'on est sérieux et dans la continuité et qu'on sait que demain cela peut mal se passer, on ne peut pas faire un budget révolutionnaire, c'est pourquoi nous vous proposons un budget serein et équilibré.

Voulez-vous un vote chapitre par chapitre ? Est-ce que quelqu'un s'oppose au vote global ?
(Personne)

Donc nous procédons à un vote global.

Je mets aux voix la délibération n° 10, examen et vote du budget primitif principal pour l'exercice 2023.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (5 abstentions : Mme Shan, MM. Dubois, Lejeune, Lescoeur et Mauvarin))

M. le Président.- Je mets aux voix la délibération n° 11 sur le budget annexe de l'assainissement. Même vote ?

M. Mauvarin.- Sur le vote pour la n° 11, nous sommes pour.

Adopté à l'unanimité

M. le Président.- Je mets aux voix la délibération n° 12 sur le budget primitif annexe de la ZAC de Boulogne-Billancourt. Même vote ?

Adopté à l'unanimité (5 abstentions : Mme Shan, MM. Dubois, Lejeune, Lescoeur et Mauvarin)

M. le Président.- Je mets aux voix la délibération n° 13 sur le budget primitif annexe ZAC d'Issy-les-Moulineaux. Même vote ?

Adopté à l'unanimité (5 abstentions : Mme Shan, MM. Dubois, Lejeune, Lescoeur et Mauvarin)

M. le Président.- Je mets aux voix la délibération n° 14 sur le budget primitif annexe de Meudon-sur-Seine. Même vote ?

Adopté à l'unanimité (5 abstentions : Mme Shan, MM. Dubois, Lejeune, Lescoeur et Mauvarin)

15. FIXATION DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

16. FIXATION DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

M. le Président.- Nous passons maintenant à la fixation des taux avec deux délibérations, de la CFE et de la TEOM, les délibérations n°s 15 et 16.

Là, nous sommes sur la fixation des taux de la CFE et de la TEOM, les délibérations n°s 15 et 16.

Mme de Marcillac.- Concernant la fixation des taux de la cotisation foncière des entreprises, il est proposé de maintenir le taux de 2022. Pour mémoire, il s'agit du taux le plus bas de tous les EPT. Nous rappelons qu'à droit constant, la CFE sera transférée à la métropole du Grand Paris en 2024.

En ce qui concerne la TEOM, de la même façon, il est proposé de maintenir le taux en vigueur pour l'exercice 2022 pour des raisons de grande prudence qu'on comprendra dans le contexte actuel.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur ces deux délibérations ? Non.

Sur la CFE, nous vous proposons de maintenir le taux qui est, comme l'a rappelé Aline de Marcillac, le plus bas des territoires d'Île-de-France. Quand même une petite surprise à noter, puisqu'on est en cours d'examen du budget de la MGP... On se rappelle que les 36 parlementaires de la majorité présidentielle avaient été piétinés, ils avaient proposé une nouvelle répartition, à savoir que la CVAE restait en totalité à la métropole et la CFE en totalité

dans les territoires et qu'en fonction des évolutions, on pouvait se reverser mutuellement des dynamiques ou compenser des pertes.

Le Gouvernement nous a expliqué, avec un 49.3 sorti du chapeau dans la nuit du dimanche au lundi du vote définitif de la loi de finances, qu'il voulait tout donner, CFE et CVAE, à la MGP parce que les perspectives financières de la Métropole risquaient d'être difficiles en 2023.

Or, d'après nos calculs, nous avons expliqué que M. Ollier n'avait pas de problème, la preuve étant qu'il a inscrit dans son budget 2023 une augmentation de la CVAE de 80 millions d'euros. Et les chiffres sont tombés ce matin, ce ne sont pas 80 millions d'euros de plus qu'il va toucher au titre de la CVAE mais entre 150 et 160 millions d'euros, donc il va doubler l'augmentation de ses recettes, ce qui n'est pas rien.

Et, sur la CFE, où la dynamique excédentaire avait été chiffrée à 20 millions d'euros, les chiffres sont aussi tombés, ce sont finalement plus de 30 millions d'euros. Comme il a décidé de garder pour une année, à l'initiative du Gouvernement, les deux tiers de la dynamique, il va garder 20 millions d'euros et nous, les territoires, nous allons nous partager les 10 millions d'excédents de CFE.

Tout le monde crie au scandale, nous allons voir ce qu'il est possible de faire. Le budget de la MGP doit être soumis au vote prochainement. Nous allons probablement déposer un amendement pour qu'il y ait un retour, au titre des attributions de compensation, pour les communes ; nous allons demander que les 131 communes adhérentes de la Métropole puissent bénéficier de cette dynamique. Ce serait logique. La Métropole en elle-même, ce n'est rien du tout, ce sont les communes qui apportent la dynamique.

Pour nous, c'est un enjeu de 6,5 millions pour les trois années, qui allait disparaître, nous allons tout faire pour les récupérer, ce qui est tout à fait légitime.

Cette espèce de lessiveuse s'enrichit tous les jours sur notre dos, elle ne sait quoi faire de l'argent. Il faut savoir que la masse salariale a augmenté de 40 % à la MGP entre l'année dernière et cette année. On me dit souvent que je suis excessif contre la Métropole. Je ne sais pas si vous avez vu la publicité payée dans tous les supports et tous les journaux où la MGP se félicite de ses investissements pour des piscines en Seine-Saint-Denis, des logements, pour une passerelle en Seine-Saint-Denis. Tout ça, c'est pour les Jeux Olympiques.

Et la MGP dit être très fière que les deux tiers des investissements soient consacrés aux communes du nord et de l'est de la Région parisienne.

Nous avons officiellement un troisième degré de péréquation : après le FPIC, le FSRIF, la MGP annonce clairement être là pour une nouvelle péréquation au détriment de l'ouest parisien et en faveur de l'est parisien. Au moins, c'est dit. Quand j'étais petit, on disait : Signé Furax.

Nous devons bouger, je vous invite à interpeller vos partis respectifs. Monsieur Lescoeur, je vous vois agité mais, à chaque fois qu'on parle de cela avec vos collègues verts, ils soutiennent ardemment les investissements pour les Jeux Olympiques de la Métropole. Ils votent pour, je peux vous l'assurer, j'ai moi-même débattu en séance.

M. Lescoeur.- C'est un équilibrage entre l'est et l'ouest. Nous sommes des communes extrêmement riches alors que plein... (*hors micro, inaudible.*)

M. le Président. - Vous confondez la richesse et la bonne gestion !

Les recettes de la Seine-Saint-Denis sont équivalentes à celles du Département des Hauts-de-Seine. Cela fait des années que cela dure. Les Départements ont démarré dans les mêmes conditions voire pires, il y avait des squats à Nanterre, les bidonvilles de Nanterre. L'abbé Pierre a fait sa déclaration à Nanterre, c'était pire que dans la Seine-Saint-Denis. Soixante ans après, un Département se porte bien et un se porte mal.

Cherchez l'erreur avec les mêmes potentiels économiques au départ. Je ne vais pas faire de politique. Je précise les choses. Je fais de la politique dans la gestion des hommes et des femmes et du territoire. La politique partisane est là, vous avez soixante ans de gestion de gauche, d'un côté, et soixante ans de gestion de droite de l'autre. Et vous avez le résultat.

(Applaudissement de la droite)

Je trouve que les chiffres annoncés ce matin sont assez exorbitants. Nous allons devoir nous mobiliser à un moment donné, cela ne peut pas continuer comme cela : 160 millions qui tombent du ciel dont on ne sait pas quoi faire à part embaucher et 40 % de masse salariale, ce n'est pas un drame !

Ceci dit, nous sommes fiers de notre bonne gestion. Nous vous proposons le même taux de CFE.

Je mets aux voix le même taux de CFE.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (5 abstentions : Mme Shan, MM. Dubois, Lejeune, Lescoeur et Mauvarin)

M. le Président. - Sur la TEOM, comme cela a été dit par Mme de Marcillac, il faut être prudent. Donc nous vous proposons la même chose.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité

17. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS FAISANT L'OBJET DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

18. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

M. le Président. - Maintenant que nous sommes riches, nous allons distribuer des subventions aux associations, délibérations n^{os} 17 et 18, avant les garanties d'emprunt. Aline de Marcillac.

Mme de Marcillac. - Nous avons ciblé des associations qui sont nos partenaires et qui sont de toute façon extrêmement utiles.

D'abord, les premières subventions concernent les associations qui font l'objet de conventions d'objectifs au titre de l'exercice 2023.

La deuxième délibération concerne les subventions à d'autres associations au titre de 2023, dont vous avez la liste.

On délibère au total sur l'attribution de 13 subventions pour un montant total de 3,59 millions d'euros. La liste des associations est dans le dossier.

M. le Président.- Sur ces subventions, des élus ne participent pas au vote. Comme la liste est extrêmement longue, nous allons peut-être scinder :

Nous notons dans le procès-verbal que ne prennent pas part au vote :

- Pour Seine Ouest Entreprise et Emploi : M. Hervé Marseille, Mme Armelle Tilly, M. Philippe Knusmann, M. Ludovic Guilcher, Mme Christine Vlavianos, Mme Sandy Vétillart, Mme Marie-Laure Godin, Mme Christiane Barody-Weiss, M. Denis Larghero représentant le Conseil départemental et M. Pierre Deniziot représentant le Conseil régional ;
- Pour l'ALEC : Mme Christiane Barody-Weiss, Mme Aline de Marcillac, M. Alain Mathioudakis, Mme Tiphaine Bonnier ;
- Pour le COS : Mme Francine Lucchini, Mme Xavière Martin, Mme Édith Letournel, Mme Marie-Laure Godin ;
- Pour Accords Majeurs : Mme Armelle Tilly.

Y a-t-il des demandes de parole sur ces subventions ?

Je mets aux voix la délibération n° 17.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité

M. le Président.- J'imagine que c'est le même vote pour les délibérations n°s 17 et 18. Pas de changement de vote ?

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité

19. GARANTIE D'EMPRUNT A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS SITUES AU 2-2BIS ET 4-4BIS RUE MARCEL-SEMBAT A ISSY-LES-MOULINEAUX

20. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM ANTIN RESIDENCES POUR L'OPERATION DE REHABILITATION DE 77 LOGEMENTS SITUES AU 36, 38, 40 ET 42 AVENUE PASTEUR A VANVES

M. le Président.- Nous passons aux deux garanties d'emprunt, Aline de Marcillac, les délibérations n°s 19 et 20.

Mme de Marcillac.- Vous avez bien compris que ce qui distinguait les deux délibérations précédentes, c'était avec ou sans conventions d'objectifs. La première porte sur un montant bien plus élevé que la deuxième.

En ce qui concerne les garanties d'emprunt, nous avons deux délibérations.

La première concerne une garantie d'emprunt à l'office public de l'habitat Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour l'opération de construction de 6 logements situés à Issy-les-Moulineaux aux 2 et 2bis et 4 et 4bis rue Marcel-Sembat. L'emprunt s'élève à 1,1 million d'euros et le droit de réservation dont bénéficierait GPSO est d'un logement supplémentaire délégué à la Ville d'Issy-les-Moulineaux.

La deuxième garantie d'emprunt est au profit de la SA d'HLM Antin Résidences, pour l'opération de réhabilitation de 77 logements situés aux 36, 38, 40 et 42 avenue Pasteur à Vanves. L'emprunt garanti par GPSO s'élève à 2,3 millions d'euros.

Il faut vraiment valoriser ces garanties d'emprunt car, dans un contexte financier difficile aujourd'hui, c'est une vraie aide au financement du logement social.

La garantie d'emprunt permettrait à GPSO de bénéficier d'un droit de réservation portant sur 15 logements dont l'attribution sera déléguée à la Ville de Vanves.

Voici les deux délibérations concernant les garanties d'emprunt que je viens de vous présenter, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions pour la 19 ? Non.

De la même façon, ne prennent pas au vote : M. Larghero, Mme Letournel, Mme Godin, M. Santini, M. Guilcher, M. Marseille, M. Deniziot qui sont représentants de GPSO auprès de l'office public de l'habitat Seine Ouest Habitat et Patrimoine.

Je mets aux voix la délibération n° 19.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité

M. le Président.- Pour la délibération n° 20, ne prennent pas part au vote : M. Larghero, Mme Cahen et Mme Godin.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité

VI – ESPACE PUBLIC, VOIRIE, RÉSEAUX – M. GAUDUCHEAU

21. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE COOPERATION RELATIVE A LA GESTION COURANTE DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE EN AGGLOMERATION A PASSER AVEC LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL YVELINES-HAUTS-DE-SEINE

M. le Président.- Merci Aline de Marcillac. Nous passons à M. Gauducheau.

M. Gauducheau.- Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération n° 21 concerne l'approbation d'une convention de coopération relative à la gestion courante de la

voirie départementale en agglomération à passer avec le Département des Hauts-de-Seine et l'établissement public interdépartemental Yvelines-Hauts-de-Seine.

C'est le fruit d'un dossier ancien sur lequel nos services ont travaillé, puisque depuis toujours nous avons exercé nos responsabilités en termes d'entretien de voirie, d'aménagement sans vraiment faire de distinction entre la voirie départementale et les voiries communales transférées à GPSO. Pour mémoire, ce sont 61 kilomètres de voiries départementales concernées sur l'intégralité de notre territoire.

Ce long processus de dialogue a abouti, comme nous le souhaitions, à une convention qui confère à GPSO la primeur d'un partenariat dans les Hauts-de-Seine qui lui permettra notamment de clarifier et sécuriser les interventions de nos équipes sur le terrain et de percevoir une contribution du Département de 225 000 euros annuels en section de fonctionnement. Il s'agit de favoriser la modernisation par l'éclairage LED du patrimoine d'éclairage public départemental.

C'est le sens de la délibération qu'il vous est proposé d'adopter en approuvant la convention que vous avez eue en annexe.

M. le Président. - Merci, y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité

22. PRESENTATION DU BILAN 2022 DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS
--

M. le Président. - Présentation du bilan de mise en accessibilité.

M. Gauducheau. - Merci Monsieur le Président.

Le bilan 2022 s'établit comme suit :

- 150 km de circulation piétonne accessibles sur les 200 km de cheminement étudiés dont 22 km accessibles à certains types de handicaps seulement dans le cas de rues à forte déclivité par exemple ;
- 718 places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite ;
- 257 carrefours à feux et traversées piétonnes équipés d'une assistance sonore pour les personnes malvoyantes, ce qui représente 96 % des carrefours et traversées identifiés ;
- 536 arrêts de bus mis aux normes pour les personnes à mobilité réduite, soit près de 85 % des arrêts existants.

Les actions proposées pour 2023 porteront sur :

- la poursuite de l'aménagement de l'espace public pour favoriser le partage entre les usagers, la création de chaussées et plateaux sur de nombreuses voies et suppression de trottoirs généralement trop étroits et non conformes à la mobilité réduite ;

- la poursuite du déploiement de la solution ACCÉO permettant l'accès téléphonique aux services publics municipaux et territoriaux pour les personnes malentendantes ;
- la mise en accessibilité des cheminements lors de chaque opération de voirie, y compris les opérations de requalification ou création de nouveaux espaces ;
- la poursuite du programme de mise en conformité des carrefours à feux et traversées piétonnes pour les malvoyants ;
- la mise en conformité des arrêts de bus situés sur le territoire en fonction des aménagements ou créations de lignes. C'est le complément de ce qui a été dit dans le bilan 2022 ;
- l'innovation *via* l'expérimentation de solutions numériques facilitant l'accès et l'utilisation des services publics par les usagers tels que les cheminements et communication notamment, et enrichissant les données permettant de faciliter les déplacements *via* l'Open data de Grand Paris Seine Ouest ou des applications tierces.
- on peut citer aussi l'expérimentation menée sur Issy-les-Moulineaux, StreetcoMap ; communications spécifiques aux habitants et organisations de challenges entreprises et parcours associatifs.

Le bilan en question a reçu l'avis favorable de notre Commission intercommunale pour l'accessibilité ainsi que de la Commission espaces publics. Nous œuvrons depuis de longues années dans ce domaine.

Je pense que nous devenons un des territoires phare ou du moins fer de lance de toute cette mise aux normes de notre espace public.

M. le Président. - Des questions sur ce rapport ? Non.

Nous devons prendre acte du rapport. Il faut voter, c'est toujours le même principe dont nous avons parlé.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote, adopté à l'unanimité.)

Merci, il est pris acte de ce rapport.

Il est pris acte.

VII – POLITIQUE DE LA VILLE – M. de la RONCIERE

23. APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION DU PARC DE CAMERAS DE VIDEOPROTECTION DEPLOYE PAR L'EPT GPSO SUR LE TERRITOIRE DE BOULOGNE-BILLANCOURT A PASSER AVEC LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

M. le Président. - Nous passons à la politique de la Ville. M. Larghero va suppléer M. de la Roncière.

M. Larghero.- Il s'agit d'approuver une convention de gestion du parc de caméras de vidéoprotection déployé par Grand Paris Seine Ouest sur le territoire de Boulogne-Billancourt, à passer avec la Ville de Boulogne-Billancourt.

Au regard du nombre de caméras existantes sur Boulogne, soit 206 caméras déployées par la Ville et 18 par GPSO, et de l'existence d'un CSU opérationnel avec la présence de vidéo-opérateurs bouloonnais et afin d'éviter une gestion séparée des parcs de caméras Ville et GPSO, il est proposé que l'EPT confie à la Ville de Boulogne-Billancourt la gestion de ses 18 caméras, à mettre en rapport avec les 206 déjà opérées par la Ville.

Il s'agit d'approuver cette convention de gestion.

M. le Président.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non, il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité

VIII – DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT – Mme BARODY-WEISS

24. ADHESION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST A L'ASSOCIATION RESEAU COMPOST CITOYEN ILE DE FRANCE

M. le Président.- Nous passons au développement durable, la délibération n° 24, Madame Barody-Weiss.

Mme Barody-Weiss.- C'est une délibération qui correspond tout à fait à ce dont nous avons parlé ce matin. Il s'agit de l'adhésion de l'établissement public territorial à l'association Réseau compost citoyen d'Île-de-France.

C'est une association qui intervient pour la promotion, la prévention et la gestion de proximité des biodéchets dont le compostage et autres pratiques de retour au sol.

Elle compte plus de 150 adhérents dont le Sycotom ou l'Observatoire régional des déchets. Le montant annuel de l'adhésion est faible, de 2 000 euros. Je pense que nous sommes très bénéficiaires en participant à cette association

Par ailleurs, il faut nommer un représentant.

M. le Président.- Effectivement, il faut nommer un représentant et je vous propose de désigner Mme Barody-Weiss.

Mme Barody-Weiss.- Sauf si quelqu'un veut y aller !

M. le Président.- Oui, il y a peut-être d'autres candidatures.

Deux points. Tout d'abord, nous votons sur la délibération.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité

M. le Président.- Quant à la candidature de Mme Barody-Weiss, voulez-vous un vote à bulletin secret ? Non.

Je mets aux voix la candidature de Mme Barody-Weiss.

(Il est procédé au vote.)

Mme Barody-Weiss.- Merci pour cette élection.

Adopté à l'unanimité

IX – RESSOURCES HUMAINES – Mme BARODY-WEISS

25. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Président.- Nous restons avec Mme Barody-Weiss mais nous passons aux Ressources humaines.

Mme Barody-Weiss.- Modification du tableau des effectifs. C'est la délibération que nous passons régulièrement. Elle est passée au Comité technique et a reçu un avis favorable.

Il s'agit de prendre en considération des changements sur les postes permanents liés à des recrutements, des réussites aux concours, des promotions internes ou des avancements de grade.

M. le Président.- Merci. Des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

X – MOBILITÉS – M. de la RONCIERE

26. APPROBATION D'UNE DEROGATION AU DROIT D'OPPOSITION A LA COLLECTE DU NUMERO D'IMMATRICULATION DES VEHICULES DANS LE CADRE DU STATIONNEMENT PAYANT SUR LA VOIE PUBLIQUE POUR LES USAGERS

M. le Président.- M. Larghero va remplacer M. de la Roncière pour les mobilités. La délibération n° 26.

M. Larghero.- Merci Monsieur le Président. Une délibération spécialement dédiée aux juristes qui sont parmi nous, puisque, suivez bien, il s'agit d'approuver une dérogation au droit d'opposition des personnes qui pourraient ne pas vouloir que leur numéro de plaque d'immatriculation soit communiqué pour nous empêcher de les verbaliser, ce qui serait en soi une excellente opération. C'est comme si un contribuable pouvait s'opposer à la transmission de ses revenus à l'administration fiscale pour le calcul de son impôt.

Au travers de délibération, l'idée est d'autoriser GPSO à faire usage de la plaque d'immatriculation pour verbaliser les contrevenants quelle que soit d'ailleurs leur commune.

Voilà Monsieur le Président, j'ai essayé d'être simple dans la présentation.

M. le Président.- C'est exactement cela, c'est très clair. Nous allons voter.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Mes chers collègues, n'oubliez pas de signer le budget du côté de Mme Larcheveque qui me dit qu'il manque la moitié de la salle !

Nous nous retrouvons le mercredi 28 juin.

Par ailleurs, un Conseil municipal exceptionnel est prévu dans chacune de nos communes. Nous avons reçu un mail, c'est le vendredi 9 juin, c'est une veille de week-end. Nous devons désigner les électeurs supplémentaires et les grands électeurs aux sénatoriales. Un seul point sera à l'ordre du jour. N'oubliez pas, c'est impératif. Nous n'avons pas le choix. Je rappelle que le vote aux élections sénatoriales est obligatoire pour tous les élus municipaux du Département.

La désignation des grands électeurs se fait dans chaque Conseil municipal, c'est à la proportionnelle des listes et les élections sénatoriales ont lieu en préfecture. Les élections auront lieu le dimanche 24 septembre.

M. Lescoeur.- Il me semble avoir reçu un mail de vos services disant que le Conseil municipal spécial serait le 1^{er} juin

M. le Président.- On nous avait prévenus d'un Conseil municipal extraordinaire, fin juin, pour désigner les grands électeurs. Comme le Conseil de territoire est prévu le 28 juin, par précaution, on a remonté le Conseil municipal de Boulogne-Billancourt début juin, et pas de chance, cette fois-ci, le préfet a fixé une date différente. Ce n'est pas grave, nous aurons un Conseil municipal le 1^{er} juin à Boulogne et un Conseil extraordinaire le 9 juin.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 19 heures 36.)


Le Président
Pierre-Christophe BAGUET

Maire de Boulogne-Billancourt
1^{er} Vice-Président du Conseil
Départemental des Hauts-de-Seine


La secrétaire de séance
Agathe RINAUDO

Conseillère territoriale
Adjointe au Maire de
Boulogne-Billancourt